



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

La séance extraordinaire a été convoquée par le secrétaire-trésorier, à la demande du maire, et l'avis de convocation a été remis à tous les membres du Conseil en date du 9 octobre 2020.

Le Conseil de la municipalité siège en séance extraordinaire ce lundi 12 octobre 2020 à 19 h 00 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence:

Michel Péloquin, maire
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.
Tous formant quorum, sous la présidence de Michel Péloquin, maire.

Assiste également à la séance, par visioconférence: Maxime Dauplaise, directeur général et secrétaire-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

23-10-20

Le maire déclare la séance ouverte.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours; considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 14 octobre 2020; considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la *ministre de la Santé et des Services sociaux*, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres; considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance du Conseil sera tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et que l'enregistrement audio ou vidéo soit rendue disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

ADOPTÉE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-10-20

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Règlement n° 535-2019 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que la construction d'un centre de services municipaux incluant salle communautaire et bureaux administratifs et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt-cinq (25) ans.
 - a) Résolution modifiant le règlement d'emprunt afin d'augmenter la dépense et affecter une subvention.
- 4- Octroi du mandat de construction du centre de services municipaux
- 5- Mandat contrôle qualitatif des matériaux, centre de services municipaux
- 6- Mandat déménagement de la fibre optique, centre de services municipaux
- 7- Mandat système accès-intrusion, centre de services municipaux
- 8- Mandat câblage réseau et téléphone
- 9- Mandat équipement réseau, commutateurs etc., centre de services municipaux
- 10- Centre de services municipaux, contrat d'exécution de l'œuvre d'art
- 11- Résolution désignant la personne élue responsable du dossier Aînés
- 12- Résolution autorisant la demande MADA et mentionnant le type de projet à réaliser
- 13- Résolution désignant une personne représentant la municipalité responsable pour le suivi de la demande d'aide financière MADA ainsi que la signature de la convention d'aide et la reddition de compte
- 14- Fête de l'Halloween 2020
- 15- Questions du public
- 16- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 535-2019 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX INCLUANT SALLE COMMUNAUTAIRE ET BUREAUX ADMINISTRATIFS ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT-CINQ (25) ANS.

25-10-20

-Résolution modifiant le règlement d'emprunt afin d'augmenter la dépense et affecter une subvention.

Considérant qu'il est nécessaire d'amender le règlement n° 535-2019 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que la construction d'un centre de services municipaux incluant salle communautaire et bureaux administratifs et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt-cinq (25) ans afin d'augmenter la dépense avec l'affectation d'une subvention sans augmentation de l'emprunt;

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a décrété, par le biais du règlement numéro n° 535-2019, une dépense de 3 799 064 \$ et un emprunt de 3 799 064 \$ pour la construction d'un centre de services municipaux incluant salle communautaire et bureaux administratifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le titre du règlement numéro 535-2019 est remplacé par le suivant : *Règlement numéro 535-2019 décrétant des dépenses de 4 317 000 \$ et un emprunt de 3 799 064 \$ pour la préparation de plans et devis ainsi que la construction d'un centre de services municipaux incluant salle*



No de résolution
ou annotation :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

communautaire et bureaux administratifs et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt-cinq (25) ans ;

QUE le sixième *considérant* du règlement numéro 535-2019 est remplacé par le suivant : « *CONSIDÉRANT qu'une contribution financière en vertu du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) est accordée à la municipalité pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 2 806 050 \$, et qu'une contribution financière en vertu du programme taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ-2019 établie à 265 508 \$ lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexes C ;*

QUE l'article 3 du règlement numéro 535-2019 est remplacé par le suivant: *Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 4 317 000 \$ aux fins du présent règlement.;*

QUE l'article 4 du règlement numéro 535-2019 est remplacé par le suivant : *Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 799 064 \$ sur une période de 25 ans et affecter la somme de 3 071 558 \$ provenant des contributions financières en vertu du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) et du programme taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ-2019 ;*

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.*

ADOPTÉE

OCTROI DU MANDAT DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX

26-10-20

Considérant que la municipalité est allée en appel d'offres pour des travaux de construction du nouveau bâtiment de services municipaux de la municipalité d'une superficie de 1 126 mètres carrés sur un étage projeté au 1645, chemin du Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel via le système électronique d'appel d'offres SEAO et le journal *Les 2 Rives* conformément au *règlement sur l'adjudication de contrats* ainsi qu'à notre *politique de gestion contractuelle*; considérant que le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* a approuvé le règlement d'emprunt n° 535-2019 pour ces travaux; considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est le *Groupe DRUMCO construction inc.* au montant de 3 401 880 \$; considérant la recommandation de la firme *Faucher Gauthier, architectes* en date du 17 août 2020; considérant la confirmation de la *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation* madame Andrée Laforest reçue le 8 octobre 2020 confirmant que les travaux font l'objet d'une aide financière du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat au *Groupe DRUMCO construction inc.* pour le projet de construction du nouveau bâtiment de services municipaux de la municipalité d'une superficie de 1 126 mètres carrés sur un étage projeté au 1645, chemin du Chenal-du-Moine au montant de 3 401 880 \$ plus taxes.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

27-10-20

MANDAT CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX, CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX

Considérant la réception de deux (2) offres de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux de construction du nouveau centre de services municipaux; considérant que le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* a approuvé le règlement d'emprunt n° 535-2019 pour ces travaux; considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est SOLMATECH au coût estimé de 21 341,80 \$ plus taxes; considérant que ces travaux font l'objet d'une aide financière du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales* (RÉCIM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat de services de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs au projet de construction du nouveau bâtiment de services municipaux de la municipalité d'une superficie de 1 126 mètres carrés sur un étage au plus bas soumissionnaire conforme soit à SOLMATECH au coût estimé de 21 341,80 \$ plus taxes selon l'offre de services n° OSC2-0958-20 déposée le 24 septembre 2020.

ADOPTÉE

28-10-20

MANDAT DÉMÉNAGEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE, CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX

Considérant que la municipalité doit procéder au déplacement de la fibre optique afin d'alimenter le nouveau centre de services municipaux; considérant que ce réseau appartient à la MRC de Pierre-De Saurel; considérant qu'un addenda au contrat # 3340 (Convention de gérance d'un lien de Fibres Optique Bas-Richelieu - signée en 2005) doit être conclu avec *fibrenoire*; considérant que ces travaux font l'objet d'une aide financière du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales* (RÉCIM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à *fibrenoire* pour le déménagement de la fibre optique du nouveau bâtiment de services municipaux de la municipalité au montant de 8 515 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

29-10-20

MANDAT SYSTÈME ACCÈS-INTRUSION, CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX

Considérant la réception de deux (2) offres de services pour l'installation du système d'accès-intrusion relatifs aux travaux de construction du nouveau centre de services municipaux, conformément au règlement sur l'adjudication de contrats ainsi qu'à notre politique de gestion contractuelle; considérant que le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* a approuvé le règlement d'emprunt n° 535-2019 pour ces travaux; considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est *Desmarais protection électronique* au coût estimé de 27 652,87 \$ plus taxes; considérant que ces travaux font l'objet d'une aide financière du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales* (RÉCIM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

d'octroyer le mandat pour l'installation du système d'accès-intrusion relatifs aux travaux de construction du nouveau centre de services municipaux au plus bas soumissionnaire conforme soit à *Desmarais protection électronique* au coût estimé de 27 652,87 \$ plus taxes selon l'offre de service n° 1886 déposée le 8 septembre 2020.

ADOPTÉE

30-10-20

MANDAT CÂBLAGE RÉSEAU ET TÉLÉPHONE

Considérant la réception de deux (2) offres de services pour le câblage réseau et téléphone relatifs aux travaux de construction du nouveau centre de services municipaux, conformément au règlement sur l'adjudication de contrats ainsi qu'à notre politique de gestion contractuelle; considérant que le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* a approuvé le règlement d'emprunt n° 535-2019 pour ces travaux; considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est *Desmarais protection électronique* au coût estimé de 8 807,89 \$ plus taxes; considérant que ces travaux font l'objet d'une aide financière du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat pour le câblage réseau et téléphone relatifs aux travaux de construction du nouveau centre de services municipaux au plus bas soumissionnaire conforme soit à *Desmarais protection électronique* au coût estimé de 8 807,89 \$ plus taxes selon l'offre de service n° 1888 déposée le 8 septembre 2020.

ADOPTÉE

31-10-20

MANDAT ÉQUIPEMENT RÉSEAU, COMMUTATEURS ETC., CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX

Considérant la réception de deux (2) offres de services pour la fourniture d'équipements réseau (commutateurs, composantes, etc.) relatifs aux travaux de construction du nouveau centre de services municipaux, conformément au règlement sur l'adjudication de contrats ainsi qu'à notre politique de gestion contractuelle; considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est *Desmarais protection électronique* au coût estimé de 3 530,01 \$ plus taxes; considérant que ces travaux ne font pas l'objet de l'aide financière du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat pour la fourniture d'équipements réseau (commutateurs, composantes, etc.) relatifs aux travaux de construction du nouveau centre de services municipaux au plus bas soumissionnaire conforme soit à *Desmarais protection électronique* au coût estimé de 3 530,01 \$ plus taxes selon l'offre de service n° 1996 déposée le 8 septembre 2020. Également résolu de puiser le montant de la dépense à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

32-10-20

CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX, CONTRAT D'EXÉCUTION DE L'ŒUVRE D'ART

Considérant que la municipalité procédera à la construction d'un nouveau bâtiment de services municipaux; considérant la confirmation de la ministre des *Affaires municipales et de l'Habitation* madame Andrée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Laforest reçue le 8 octobre 2020 confirmant que les travaux font l'objet d'une aide financière du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales* (RÉCIM); considérant que le projet est visé par le programme d'intégration des arts du *ministère de la Culture*; considérant que les travaux du comité ad hoc créé pour le choix de l'oeuvre d'art sont terminés; considérant qu'il y a lieu de conclure le contrat d'exécution de l'oeuvre d'art qui sera intégrée au bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général, monsieur Maxime Dauplaise, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat d'exécution de l'oeuvre d'art avec l'artiste désigné par la *ministre de la Culture et des Communications*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION DÉSIGNANT LA PERSONNE ÉLUE RESPONSABLE DU DOSSIER AÎNÉS

33-10-20

Considérant l'existence du nouveau comité MADA formé par la résolution n° 10-09-20; considérant qu'il y a lieu de désigner une personne élue responsable du dossier Aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Roger Soulières, responsable du dossier Aînés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION AUTORISANT LA DEMANDE MADA ET MENTIONNANT LE TYPE DE PROJET À RÉALISER

34-10-20

Considérant que la municipalité entend déposer une demande d'aide financière MADA; considérant que le projet consiste à meubler la nouvelle salle communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière MADA pour le projet d'aménagement et d'ameublement de la nouvelle salle communautaire faisant partie du nouveau centre de services municipaux en construction.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION DÉSIGNANT UNE PERSONNE REPRÉSENTANT LA MUNICIPALITÉ RESPONSABLE POUR LE SUIVI DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MADA AINSI QUE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE ET LA REDDITION DE COMPTE

35-10-20

Considérant l'existence du nouveau comité MADA formé par la résolution n° 10-09-20; considérant que la municipalité entend déposer une demande d'aide financière MADA; considérant qu'il y a lieu de désigner une personne représentant la municipalité responsable pour le suivi de la demande d'aide financière MADA ainsi que la signature de la convention d'aide et la reddition de compte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer le directeur général, Maxime Dauplaise, représentant la municipalité responsable pour le suivi de la demande d'aide financière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

MADA ainsi que la signature de la convention d'aide et la reddition de compte.

ADOPTÉE

36-10-20

FÊTE DE L'HALLOWEEN 2020

Considérant que la pandémie de Covid-19 a entraîné l'annulation de la tenue de la fête de l'Halloween 2020 sur l'Île aux Fantômes présentée par le Comité loisirs; considérant que les élus souhaitent réaliser une activité conjointement avec l'école Sainte-Anne-les-îles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un budget de 500 \$ destiné à la réalisation d'une activité de l'Halloween 2020 avec l'école Sainte-Anne-les-îles.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

37-10-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 01.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »